

LE BASSIN DU CONGO AU CŒUR DE LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE*

Introduction

MUTOY MUBIALA,
Professeur de droit
international et des
droits de l'homme
à l'Université
de Kinshasa et
consultant ; ancien
fonctionnaire (à
la retraite) de
l'Organisation des
Nations Unies.
lucmubiala@
gmail.com

Le bassin du Congo a un destin fabuleux. À la fin du 19^e siècle, il fut l'objet d'enjeux géographiques des puissances coloniales européennes qui se neutralisèrent en l'attribuant au Roi des Belges, Léopold II, qui y érigea « l'État indépendant du Congo », en échange de la liberté de navigation et de commerce reconnue à ces mêmes puissances par l'Acte général de Berlin de 1885. Plus d'un siècle plus tard, durant le premier quart de ce 21^e siècle, le bassin du Congo est revenu au centre des enjeux globaux, pour une toute autre raison, la crise climatique, dont la solution résiderait, notamment, dans la préservation des écosystèmes forestiers des aires tropicales, tout particulièrement le bassin du Congo, reconnu désormais comme le principal puits-carbone du monde, avec ses tourbières. Autoproclamé, à juste titre, « pays-solution » à la déréglementation climatique, le bassin du Congo est désormais au centre de la diplomatie climatique. En témoigne, le ballet des ministres et envoyés spéciaux de l'environnement accourus à Kinshasa au début d'octobre 2022, pour prendre part à la conférence préparatoire de la COP27 (Sharm-El-Cheik, Égypte, novembre 2022).

La conférence préparatoire de la COP 27 (Pré-COP 27) de Kinshasa, en octobre 2022, a confirmé la place centrale du bassin du Congo dans les négociations sur le climat. Elle a été l'occasion pour les trois pays (Brésil, Indonésie et RD Congo) à vaste couvert forestier des trois bassins tropicaux (Amazonie, Bornéo et Congo), de faire bloc pour exercer une pression sur les pays industrialisés, les plus grands pollueurs du monde, afin de les amener à compenser financièrement leurs efforts de conservation des forêts tropicales au profit de la lutte contre le réchauffement climatique et de leur développement durable. Cette

* Cet article est partiellement basé sur une note d'orientation que l'auteur a publié en anglais, sous le titre : « Climate Change and Mass Deforestation in the Congo Basin » (*Policy Brief Series* n° 127 (2022), Florence, Torkel Opsahl Academic EPublisher, janvier 2022).

dernière problématique s'est, en particulier, imposée à la faveur des pressions exercées, en particulier, par les États-Unis d'Amérique sur le gouvernement de la RD Congo pour revoir sa mise aux enchères de plusieurs blocs pétroliers situés dans le bassin du Congo.

Dans ce contexte, la présente contribution voudrait examiner la place du bassin du Congo dans la géopolitique du climat et le rôle de la RD Congo, principal riverain de ce bassin, dans la diplomatie climatique (négociations sur le climat). Avant de procéder à cette analyse, il convient de se pencher, d'abord, sur le bras de fer qui oppose depuis trois décennies les pays à vaste couvert forestier tropical aux pays industrialisés.

I. La conservation des forêts tropicales et la « fracture climatique Nord-Sud »

Lors de la Conférence de Rio de Janeiro (Brésil) sur l'environnement et le développement en juin 1992, les États membres des Nations Unies ont adopté deux instruments conventionnels, « la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques » et « la Convention sur la diversité biologique ». Ils ont également adopté deux instruments non-conventionnels, à valeur déclaratoire, dont « la Déclaration de Rio sur l'environnement » et « le développement et la Déclaration sur la gestion écologiquement rationnelle des forêts ». L'adoption de cette dernière Déclaration avait laissé apparaître une division entre les pays du Tiers-Monde, possédant les forêts tropicales, et les pays industrialisés. Le projet de déclaration conçu par ces derniers visait initialement et uniquement les forêts tropicales. Au final, toutes les forêts ont été concernées par la Déclaration adoptée à Rio. Cette fissure Nord-Sud était réapparue, plus profonde, à l'occasion de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto de 1997, dont l'objectif était de financer les investissements verts dans les pays en voie de développement. En effet, un des éléments du développement du régime international de lutte contre les changements climatiques a été la création des mécanismes financiers pour appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation par les pays en voie de développement. Le mécanisme le plus important établi dans ce cadre est le *Clean Development Mechanism* (CDM), communément connu sous la dénomination de Fonds vert (Green Fund)¹. Ce Fonds est un exemple concret de mise en œuvre du principe des responsabilités communes mais différenciées qui a été consacré dans le cadre du droit international de l'environnement issu de la Conférence de Rio de juin 1992. Conformément à ce principe, les pays industrialisés pollueurs ont l'obligation de fournir une assistance financière et technologique aux pays en voie de développement dans la réponse au réchauffement climatique.

¹ Ce mécanisme de financement vert a été révisé et formellement renforcé (augmentation à 100 milliards de dollars par an) par l'Accord de Paris de 2015.

Se fondant sur les efforts qu'ils ont consentis pour éviter la déforestation massive, un groupe de huit pays du Sud global (Global South)² a revendiqué une compensation financière pour ses efforts de conservation des forêts tropicales. Malheureusement pour ces pays, la « déforestation évitée » (avoiding deforestation) n'est pas éligible au financement du Fonds vert, au motif que celui-ci est destiné aux investissements pour la conservation et la gestion durable des forêts, notamment à travers le recours aux technologies propres. Le niveau très bas des compensations des efforts de conservation des forêts par la « déforestation évitée » a été à la base du conflit entre les pays concernés et les pays industrialisés³. Ce conflit a été aggravé par certains épisodes, notamment par la gestion des incendies survenus dans les forêts amazoniennes du Brésil en 2019⁴ et l'appel d'offres de la vente aux enchères fait par la RD Congo de blocs pétroliers et gaziers dans le bassin du Congo (cet aspect est examiné plus loin dans cette étude).

À défaut de répondre aux attentes des pays à fort couvert forestier des tropiques, le Fonds vert a été de plus en plus supplanté par plusieurs initiatives impliquant des pays industrialisés pour financer les efforts de « déforestation évitée », dont les plus connues sont le Programme de réduction de la déforestation et de la dégradation » (*Reduction of Deforestation and Degradation Programme* ou REDD+) et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (*Central African Forest Initiative* ou CAFI). Le REDD+, établi à Bali (Indonésie) lors de la COP 13 en 2007, a pour objet de financer des projets communautaires pour la conservation des forêts, la reforestation et l'agro-foresterie. Il a été complété par le UN REDD+, une plate-forme collaborative inter-agences des Nations Unies dédiée à la fourniture de services consultatifs et de l'assistance technique sur les forêts et les changements climatiques. Elle a déjà fourni une assistance à 65 pays partenaires à travers le monde pour la protection des forêts et la réalisation des objectifs de développement durable⁵. La CAFI, initiative plus récente, vise à apporter un appui financier à six pays partenaires d'Afrique centrale à vaste couvert forestier⁶ dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques et du Cadre post-2020 pour la conservation de la biodiversité. C'est dans le contexte de sa coopération avec la CAFI et de la tenue de la COP 26 de Glasgow (Ecosse) de novembre 2021, que la RD Congo s'est profilée comme « pays solution » à la crise climatique mondiale.

2 Il s'agit du Groupe de Huit (G-8) comprenant le Brésil, le Cameroun, le Costa Rica, l'Indonésie, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle Guinée et la RD Congo.

3 Michael FLESHMAN, « Saving Africa's Forests, the 'Lungs of the World': Forest Conservation Can Help Counter Climate Change », *Africa Renewal*, vol. 21 (4), 2008, p. 21.

4 Voir Graig WELCH, « How Amazon Forest Loss May Affect Water - and Climate - far Away », *National Geographic*, 27 août 2019.

5 « UN-REDD Programme » (disponible sur le site électronique de l'UN-REDD Programme Collaborative Workspace, consulté le 22 octobre 2022).

6 Ces pays sont le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la RD Congo et la République du Congo.

II. La RD Congo et le bassin du Congo face à la crise climatique mondiale

La RD Congo se trouve dans une situation géostratégique unique. Elle abrite près de deux tiers (62%) des forêts et des ressources en eau du bassin du Congo. Des décennies durant et en dépit d'une instabilité socio-politique chronique depuis son indépendance en 1960, la RD Congo a voulu assumer le leadership dans les efforts de conservation de la nature. En 1982, c'est à son initiative que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Charte mondiale de la nature, qui consacre des principes de conservation de la nature dans le contexte des activités humaines affectant celle-ci⁷. Plus récemment, à l'occasion de la COP 26 de Glasgow, la RD Congo, assurant alors la présidence en exercice de l'Union africaine pour la période de février 2021-février 2022, s'est présentée comme « pays solution » à la crise climatique mondiale. Cette doctrine a été paradoxalement ébranlée dans la foulée par la décision du gouvernement de la RD Congo de lancer un appel d'offres pour la vente aux enchères d'une trentaine de blocs pétroliers (27) et gaziers (3) situés dans le bassin du Congo. La controverse soulevée par cette décision a suscité le débat sur la « fracture climatique Nord-Sud » dans les efforts d'atténuation du réchauffement climatique⁸.

A. La RD Congo et la doctrine de « pays-solution » à la crise climatique

À la COP 26 de Glasgow, le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a pris le leadership des dirigeants africains en rencontrant des dirigeants des pays industrialisés. Il a saisi cette occasion pour présenter la RD Congo comme « pays-solution » à la crise climatique mondiale, grâce au rôle de puits-carbone des tourbières et du couvert forestier du bassin du Congo, dont son pays possède les deux tiers de ce bassin, ainsi qu'à ses minerais, dont le lithium, susceptibles de contribuer à la transition des énergies fossiles vers les énergies non-polluantes ou propres (le lithium est particulièrement utilisé pour la fabrication des batteries de voitures électriques). Dans le discours qu'il a prononcé lors du sommet des leaders mondiaux sur les forêts et l'utilisation des terres organisé en marge de la COP 26, le président congolais a déclaré, notamment, ce qui suit:

Je voudrais saluer particulièrement l'intérêt porté sur le Bassin du Congo par ce sommet des leaders mondiaux. En effet, les forêts du Bassin du Congo constituent le deuxième poumon du monde et contribuent largement à la régulation de l'équilibre climatique mondial. Ce massif forestier est toutefois exposé aux risques de déforestation. Dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris, il est impératif d'atténuer ces

7 Stéphane DOUMBE-BILLE, « Droit international de la faune et des aires protégées: importance et implications pour l'Afrique », *Étude juridique*, n° 20, Rome, FAO, 2001, pp. 7-8.

8 Voir MUTOY MUBIALA, « L'Afrique face à la 'fracture climatique Nord-Sud' », in *Congo-Afrique*, n°509, 2016, pp. 860-872.

risques, car, autrement, il en résulterait une crise écologique majeure. Dans le cadre de la Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMI-FAC), les pays membres du Bassin du Congo partagent la vision d'un avenir durable. À cet effet, ils focalisent leurs efforts sur l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Dans le but d'assurer que ces populations ne contribuent pas à dégrader les ressources forestières, les solutions alternatives leur proposées sont l'agriculture écologique, la production de l'énergie propre et durable ainsi que la préservation des droits des communautés locales et des peuples autochtones. Au vu de sa place prépondérante dans le Bassin du Congo, la RD Congo, comme 'pays solution', porte cette grande ambition climatique et tient à en assumer le leadership⁹.

Le même jour, le président Tshisekedi a signé avec le Premier ministre britannique à l'époque, l'accord de prolongement du financement de la CAFI à son pays. Aux termes de cet Accord, CAFI s'est engagée à verser annuellement 500 millions de dollars américains à la RD Congo pour la conservation des forêts pour une période initiale de 5 ans (2021-2025). En échange, le gouvernement de ce pays s'est engagé à limiter la perte de forêts à un maximum de 667,867 hectares, tout en compensant cette perte par l'agroforesterie et la reforestation¹⁰.

Pour sa part, la société civile congolaise, tout en critiquant le niveau très bas de ces financements, a rappelé au gouvernement de la RD Congo son devoir de lier la conservation des forêts avec les programmes de lutte contre la pauvreté et d'assurer l'appropriation des activités y relatives par les communautés locales et les peuples autochtones habitant le bassin du Congo¹¹. Quelques mois après cet avertissement, la société civile reviendra à la charge dans le contexte de la controverse suscitée par la décision du gouvernement de lancer un appel d'offres pour la vente de blocs pétroliers et gaziers situés dans le bassin du Congo.

B. La controverse autour de l'appel d'offres relatif à la vente de blocs pétroliers et gaziers dans le bassin du Congo

En juillet 2022, le gouvernement congolais a officiellement annoncé un appel d'offres pour la mise en vente aux enchères de 27 blocs pétroliers et de 3 blocs gaziers, dont une demi-douzaine située dans le bassin du Congo et de quelques aires protégées. Dans ce contexte, un expert gouvernemental

9 RD Congo, Cabinet du Chef de l'État/Panel chargé d'accompagner la RD Congo à la présidence de l'Union africaine, *La RD Congo au cœur de l'Afrique. Recueil des discours du Président en exercice de l'Union africaine (2021-2022)*, Kinshasa, 2022, p. 106.

10 « Joint Statement of CAFI-DRC », Glasgow, 2 novembre 2021 (inédit).

11 COMITE DE PILOTAGE DU GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT RENOVE (CPGR-R), « Les engagements pris en faveur des projets de protection des forêts du bassin du Congo doivent être respectés », *Radio Okapi*, 5 novembre 2021 (site de Radio Okapi, consulté le 6 novembre 2021).

aurait déclaré que « la priorité de la RD Congo n'est pas de sauver la planète mais d'assurer le développement économique et social de ses populations »¹².

Comme il fallait s'y attendre, cette annonce a provoqué une levée de boucliers. Dans ce contexte, des pays industrialisés ont profité de la tenue, à Kinshasa, de la conférence préparatoire de la COP 27 (Pré-COP 27) pour exercer une pression sur les dirigeants de la RD Congo, afin de revoir cette décision. En particulier, les États-Unis d'Amérique, à travers John Kerry, ancien Secrétaire d'État américain et actuel envoyé spécial du président Joe Biden sur le climat, pour demander au président Tshisekedi de retirer l'appel d'offres de la demi-douzaine de blocs pétroliers susmentionnés. Le président congolais a répondu négativement à cette requête. Sa position a été relayée par le ministre de la communication et des médias de la RD Congo, Patrick Muyaya, en ces termes : « Si le gouvernement américain nous dit que nous voulons que vous retiriez ces six blocs en nous offrant une contrepartie équivalente, tant mieux. Ils doivent nous assurer ce dont nous avons besoin pour répondre aux besoins de nos populations »¹³.

Pour leur part, lors de leurs assemblées annuelles d'octobre 2022, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont également fait pression sur la délégation de la RD Congo à propos des 6 blocs pétroliers situés dans des aires protégées. En effet, comme l'a rapporté un média en ligne :

Kinshasa est sous pression de toute part depuis qu'il a annoncé un appel d'offres sur les 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers [...]. La dernière pression en date vient de la Banque mondiale et du FMI qui, lors des récentes assemblées annuelles, ont soulevé le même problème devant la délégation congolaise, notamment face au ministre des finances, Nicolas Kazadi. C'est ce dernier qui l'a révélé au Conseil des ministres du vendredi 21 octobre 2022 :

Le Ministre des Finances a informé le Conseil du point critique qui est revenu lors des différents échanges. Il se rapporte à la perspective d'exploitation des 6 blocs pétroliers qui se trouvent dans des zones protégées. À ce sujet, la position congolaise donnée à l'Envoyé spécial du Président des États-Unis d'Amérique pour le climat, John Kerry, a été véritablement défendue par la délégation devant l'ensemble des interlocuteurs rencontrés, note le compte-rendu du conseil des ministres¹⁴.

12 Ruth MACLEAN et Diane SEARCEY, « Congo to Auction Land to Oil Companies: 'Our priority is not to Save the Planet' », *New York Times*, 25 juillet 2022.

13 ACTUALITES/DIPLOMATIE, 14 octobre 2022 (<https://buzz.actu.cd/actualites/diplomatie/1879-patrick-muyaya-rquot-si-le-gouvernement-americain-nous-dit-que-nous-voulons-que-vous-retriez-ces-six-blocs-en-nous-offrant...>, consulté le 14 octobre 2022).

14 « RDC : la Banque mondiale et le FMI font également pression sur le Gouvernement par rapport aux 6 blocs pétroliers se trouvant dans des zones protégées » (<https://www.deseco.com.int>, consulté le 28 octobre 2022).

Pourtant, les ponts ne sont pas coupés entre le gouvernement de la RD Congo et les pays industrialisés. En témoigne cette dépêche du 13 octobre 2022 :

Le Directeur de cabinet du Chef de l'État, Guylain Nyembo, a réuni, ce jeudi 13 octobre au Palais de la Nation, les ambassadeurs occidentaux membres du Groupe inter-bailleurs pour l'Environnement et le Climat (GIBEC). Ces personnalités ont échangé sur la concrétisation des résolutions et promesses faites lors de la COP 26 et de la Pré-COP 27 et voir dans quelle mesure, on pourrait sauver la planète, rapporte la Présidence de la République.

D'après la même source, Guylain Nyembo et les ambassadeurs occidentaux ont convenu de se revoir régulièrement pour évaluer les objectifs communs à atteindre.

Il y a lieu de souligner que la Présidence de la République a initié cette rencontre pour prendre langue avec les partenaires impliqués dans l'avancement des questions climatique, environnementale, forestière et aussi pour lever les équivoques sur les questions des blocs pétroliers et gaziers pour lesquels la RD Congo a lancé des appels d'offres¹⁵.

Certes, les arguments avancés par le gouvernement de la RD Congo pour justifier l'exploitation du pétrole et du gaz du bassin du Congo pour le développement économique et social des populations congolaises sont défendables. Les pays industrialisés, dont les États-Unis d'Amérique, n'ont-ils pas exploités ces mêmes ressources pour le progrès de leurs propres populations ? Cette question renvoie à la problématique globale de la fracture climatique Nord-Sud, dans le contexte de laquelle les États africains, qui n'émettent que 4% des gaz à effet de serre, sont astreints, sans appui réel des pays industrialisés, grands pollueurs, à lutter contre le réchauffement climatique à armes inégales. Il s'agit ici d'un défi de justice climatique. La velléité des pays industrialisés de faire du bassin du Congo une « réserve climatique mondiale » (néologisme), une sorte de « patrimoine commun de l'humanité », devrait s'accompagner d'une incitation financière à la hauteur des enjeux climatiques et des attentes du développement durable des populations habitant cet espace. Un « pacte climatique » consistant en un accord de conservation des forêts contre financement du développement (« bouclier climatique ») devrait être conclu entre les pays industrialisés (grands pollueurs) et les pays du bassin du Congo, nouveaux « gardiens et pompiers de la planète ».

15 Christian OKENDE, « Dérèglement climatique : les parties prenantes s'activent pour la matérialisation des résolutions de la COP 26 et la Pré-COP 27 », 13 octobre 2022 (<https://www.politico.cd/encontinuu/2022/10/13/dérèglement-climatique-les-parties-prenantes-sactivent-pour-la-matèrialisation-des-résolutions-de-la-cop26-et-pre-cop27.html/117860/>, consulté le 14 octobre 2022).

À cet égard, il est intéressant de noter que les trois pays leaders des forêts tropicales du Sud global, le Brésil (Amazonie), la RD Congo et l'Indonésie (Bornéo), ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer du « jeu climatique » du 21^e siècle, en se constituant un pôle de pression, en marge de la Pré-COP 27 de Kinshasa.

Cela dit, sur la base de l'expérience de la mauvaise gouvernance des pays africains, en général, et de la RD Congo, en particulier, rien ne garantit que les ressources escomptées de l'exploitation du pétrole et du gaz du bassin du Congo contribueront au progrès économique et social desdites populations. En effet, comme l'a fait observer un collectif d'ONG de protection de l'environnement, dans un rapport publié quelques jours avant la tenue de la Pré-COP 27 de Kinshasa,

Les forêts vendues aux multinationales pétrolières et gazières peuvent améliorer la vie de certaines personnes, mais pas de la majorité des Congolais. Les droits du peuple congolais sont mieux servis par des forêts intactes, qui servent des millions d'entre eux, et par une planète qui ne se réchauffe pas au-delà des limites de l'Accord de Paris.

Au lieu de cela, le gouvernement de la RD Congo devrait veiller à mettre fin à la pauvreté énergétique grâce à une énergie renouvelable propre et décentralisée accessible au peuple congolais. Donner la priorité à la fin de la pauvreté énergétique en RD Congo n'a pas seulement un potentiel de croissance du PIB, mais aussi une amélioration tangible de la qualité de vie des millions de Congolais. En fin de compte, servir l'intérêt du peuple signifie investir dans des secteurs qui offrent une vie meilleure pour tous.

L'appel d'offres de blocs pétroliers et gaziers de la RD Congo est une contradiction flagrante avec la prétention du gouvernement d'être un 'pays solution' à la crise climatique. Ce rapport montre comment il expose le peuple congolais à la corruption, à la violence, à la maladie et à la pauvreté qui accompagnent inévitablement la malédiction du pétrole, ainsi qu'aux périls des crises climatique et naturelle »¹⁶.

Ce rapport confirme l'expérience dramatique des populations congolaises pour cause d'abondance des ressources naturelles, de Léopold II à nos jours. En effet, l'exploitation du caoutchouc a été accompagnée de crimes contre l'humanité. Le coltan et d'autres ressources précieuses sont à la base des mêmes crimes commis dans l'Est de la RD Congo. Il n'est pas certain que, demain, l'exploitation du pétrole et du gaz congolais échappe à la violence et à la corruption que connaissent les populations de certains pays du golfe de Guinée, riches en ressources pétrolières (cas du peuple Ogoni et d'autres peuples du delta du Niger au Sud-Est du Nigéria).

16 COLLECTIF D'ONG, « Nous garderons nos forêts, vous gardez vos dollars », Kinshasa, septembre 2022, p. 17.

Conclusion

À la fin du 19^e siècle, l'internationalisation du bassin du Congo et son attribution au Roi des Belges, Léopold II, en échange de la liberté de navigation et de commerce pour les puissances européennes signataires de l'Acte général de Berlin (1885), avait contribué à la neutralisation mutuelle des appétits de ces puissances, sans pour autant servir les intérêts des populations de ce bassin, contrairement à la doctrine de la « mission civilisatrice de la colonisation ». L'histoire ayant tendance à se répéter, un peu plus de deux siècles après, ces mêmes puissances sont engagées dans un processus visant à transformer ce bassin en « réserve climatique mondiale », une certaine forme de patrimoine commun de l'humanité. Dans ce contexte, la RD Congo, principal pays riverain de ce bassin, voudrait en tirer des dividendes en se présentant comme « pays solution », tout en suscitant un conflit avec les pays industrialisés au sujet de son modèle de développement, à cause d'un financement marginal de ses efforts de conservation des forêts de ce bassin. En témoigne le bras de fer engagé entre ces pays depuis quelques mois autour de l'appel d'offres pour la vente aux enchères de blocs pétroliers et gaziers situés dans le bassin.

À quelque chose malheur étant bon, ce bras de fer autour de blocs pétroliers et gaziers du bassin du Congo pourrait contribuer à rééquilibrer le rapport des forces entre les pays à vaste couvert forestier des tropiques, dont le Brésil, la RD Congo et l'Indonésie, et les pays industrialisés. À cet égard, la Pré-COP 27 de Kinshasa semble avoir ouvert la voie à une nouvelle internationalisation ou mieux globalisation du bassin du Congo, susceptible de contribuer à un développement inclusif des populations riveraines du bassin du Congo, à condition de faire participer celles-ci à la diplomatie climatique, par le biais du mouvement associatif, de la société civile et des Églises. La Commission épiscopale pour les ressources naturelles (CERN) de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et la Commission pour la sauvegarde de la création de l'Église du Christ au Congo (ECC) sont appelées à jouer un rôle majeur dans cette diplomatie, en y défendant les principes de l'écologie intégrale tels qu'affirmés par le Pape François dans l'encyclique *Laudato Si'*. ■